

Paris le 2 décembre 2010

Eolien: Un désastre économique et environnemental

Monsieur (Madame) le Sénateur

Bonjour,

Le programme éolien offshore posera des problèmes environnementaux et économiques minimisés par les promoteurs. Les 6.000 Mégawatts prévus par le Grenelle seront ruineux et le tarif actuel de rachat de cette électricité par EDF à 13 ct le kWh sera insuffisant pour en assurer la charge.

L'éolien offshore, en réalité le long des rivages va correspondre à une facture pour les ménages de 20 à 40 milliards d'euros à ajouter aux 40 milliards en cours déjà programmés pour les 19.000 Mégawatts de l'éolien terrestre (*1).

Alors que 3 millions de ménages en situation précaire ne peuvent plus régler leurs factures d'électricité, les tarifs vont augmenter mécaniquement de 20% à 40%.

Cette réalité, est contraire aux déclarations de l'ancien Ministre de l'Environnement et de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie qui ont trompé les élus lors du vote de l'article 34 de la loi du Grenelle sur les Energies Renouvelables.

La Fédération Environnement Durable demande l'arrêt immédiat de l'éolien sur terre et offshore qui pénalise lourdement les équilibres économiques de la France.

Veuillez agréer M. (Mme) le Sénateur l'expression de ma haute considération

Jean-Louis Butré
Président de Fédération Environnement Durable

(*1)

Eolien terrestre

1.000 MW = perte pour EDF de 100 millions d'euros par an

5000 MW = perte pour EDF de 500 millions d'euros par an (situation actuelle)

19.000 MW = perte 2 milliards d'euros par an (objectifs du Grenelle)

Eolien offshore

1000 MW = perte potentielle de 200 millions d'euros par an au tarif actuel 0,13 ct/ kWh (insuffisant pour les promoteurs)

6000 MW = perte de 1, 2 milliards d'euros par an

Il faut ajouter les " Domages collatéraux futurs"

Renforcement et adaptation du réseau électrique: 5 milliards d'euros

Compteurs "intelligents" : 5 milliards d'euros

Démembrement : 1 à 2 milliards d'euros pour 10.000 éoliennes terrestres et probablement autant pour les éoliennes offshore.